



FORMATION

Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair



Contexte réglementaire

L'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

Directive européenne 2007/43/CE

Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT
Louison CARDINEAU
Aurore GUILLOT
Audrey LE MAO

Objectifs de la formation

- × Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.
- × Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du bien-être animal.
- × Définir les points critiques au niveau de l'élevage du poulet de chair et apprendre à maîtriser les points essentiels.
- × Être capable d'appréhender les problèmes de Bien-être et d'apporter des mesures correctives
- × Savoir effectuer les enregistrements nécessaires.
- × Être capable de prévenir les risques sanitaires

Déroulement de la formation

Durée :

- × 1 jour de formation (7 heures)

Public concerné :

- ✓ Eleveurs
- ✓ Référents Bien-être animal

Moyens pédagogiques

- × Ordinateur portable et vidéo projecteur
- × Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- × Synthèse en fin de formation : bilan et discussions

Cette réglementation s'applique :

Aux élevages de plus de 500 poulets de chair :

- Classiques
- Certifiés (système intensif)
- Export



AVIPOLE FORMATION Zoopôle les Croix, rue Camille Guérin • 22440 Ploufragan

Tél. : 02 96 01 62 26 • Fax : 02 96 01 51 80 E-mail : contact@avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

Tous les programmes sont disponibles et téléchargeables sur notre site: www.avipole-formation.fr



FORMATION

Gestion du Bien-être animal en élevage de **poulets de chair**



Programme de la formation

Contexte réglementaire

L'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

Directive européenne 2007/43/CE

Intervenants

Jean-Philippe PRIGENT
Louison CARDINEAU
Aurore GUILLOT
Audrey LE MAO

I. DEFINITION DU BIEN-ETRE

- × Genèse et historique de la problématique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être

II. ASPECT REGLEMENTAIRE DU BIEN-ETRE ANIMAL

- × Evolution de la demande sociétale et évolution de la réglementation
- × Ensemble des atteintes au bien-être animal et sanctions assorties

III. IMPORTANCE DE LA PRISE EN COMPTE DU BIEN-ETRE ANIMAL

- × Conséquences et incidences économiques des mortalités en élevage, des saisies et critères post-mortem d'évaluation à l'abattoir du bien-être animal à l'élevage

IV. LE BIEN-ETRE ANIMAL EN ELEVAGE : PRESENTATION DES CONDITIONS A RESPECTER POUR

GARANTIR LES 5 LIBERTES, AINSI QUE DES INDICATEURS ET DES MESURES CORRECTIVES EN RELATION AVEC LA DIRECTIVE 2007/43/CE.

- × Les conditions d'élevage :
 - ✓ Gestion de l'ambiance (T°, hygrométrie, vitesses d'air)
 - ✓ Gestion de la litière (aspects qualitatif et quantitatif)
 - ✓ Abreuvement et l'alimentation,
 - ✓ Gaz: CO2 et NH3
 - ✓ Lumière: programme lumineux, intensité lumineuse
 - ✓ Bruit
- × Les inspections d'élevage, soins et mise à mort d'urgence
- × Les manipulations, ramassage et transport
- × Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- × La tenue de registres et documentation prévus par la Directive.

V. CONCLUSION :

- × Synthèse rapide des exigences de la Directive pour accéder aux différents seuils de densité prévus par la Directive (39 – 42 kg/m²)

VI. EVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE

- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)



AVIPOLE FORMATION Zoopôle les Croix, rue Camille Guérin • 22440 Ploufragan
Tél. : 02 96 01 62 26 • Fax : 02 96 01 51 80 E-mail : contact@avipole-formation.fr
Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

Tous les programmes sont disponibles et téléchargeables sur notre site: www.avipole-formation.fr